

# Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique concernant la prise du contrôle exclusif de la société « Farmalac SARL » par la société «Dislog Group SA » à travers l'acquisition de 100% du capital sociale et des droits de vote y afférents

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

### Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : la société « Dislog Group SA » ;

- La cible : la société « Farmalac SARL ».

#### Nature de l'opération :

- Prise du contrôle exclusif

# Secteurs économiques concernés :

- Marché des emballages et de matières premières pour l'industrie pharmaceutique.

## Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations :

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 26 mars 2025.



# RESUME NON CONFIDENTIEL DE L'OPERATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant le contrôle exclusif de la société « Farmalac SARL » par la société « Dislog Group SA » à travers l'acquisition de 100% du capital sociale et des droits de vote y afférents.

- « Dislog Group SA » est une société anonyme de droit marocain, ayant son siège social à la zone industrielle Ouled Saleh Bouskoura, Casablanca, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 403199, active dans les secteurs de la distribution, industriel, pharmaceutique et parapharmaceutique.
- « Farmalac SARL » est une société à responsabilité limitée de droit marocain, ayant son siège social à la zone industrielle, Omrane Sahel, Had Soualem, Berrechid, immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous le numéro 14845. Elle est spécialisée dans le secteur des emballages pharmaceutiques.

Fait à Rabat, le 13 mars 2025